



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 38014

Texte de la question

Mme Marie-Joseph Sublet attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson français ainsi que des musiciens professionnels ou amateurs qui en jouent. Deux sortes de basson sont utilisées dans le monde : l'une d'origine allemande, l'autre de facture et de tradition françaises. Aujourd'hui, la libre concurrence entre ces deux instruments n'est pas respectée. En effet, dans le règlement de récents concours de recrutement pour des postes de basson dans les opéras, il était précisé que ceux-ci étaient réservés aux instrumentistes utilisant le système allemand. C'est faire peu de cas des bassonistes actuellement en poste dans les opéras, dont la plupart sont titulaires de plusieurs prix internationaux. L'ensemble de notre système pédagogique se développe à partir du basson français, dont l'enseignement est dispensé dans les écoles de musique municipales, nationales, conservatoires nationaux de région, conservatoires nationaux supérieurs de Lyon et de Paris. Par conséquent, elle lui demande quelles dispositions il pense prendre pour que les diplômes d'État des bassonistes français soient reconnus par les directions d'opéra.

Données clés

Auteur : [Mme Sublet Marie-Josephe](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38014

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1094